

journées d'études portant sur : «les politiques publiques d'appui à la création d'entreprises, quels impacts sur la dynamique entrepreneuriale et la résorption du secteur informel université de Béjaia durant les 29 & 30 Mai 2013

Intitulée de la communication : *l'accompagnement des créateurs d'entreprises dans le cadre des dispositifs de suivi et de soutien auprès de la willaya d'Oran*

:

**KHELIFA Hadj**  
Maître assistant classe B  
Université de Mostaganem  
ALGERIE  
[Khelifa\\_hadj@yahoo.fr](mailto:Khelifa_hadj@yahoo.fr)  
+213 07 76 45 57 26

**BERBER Nawel**  
Doctorant en Management  
Université d'Oran  
ALGERIE  
[Khelifa\\_hadj@yahoo.fr](mailto:Khelifa_hadj@yahoo.fr)  
+213 07 76 45 57 26

### **Résumé :**

La capacité de création d'entreprises est pour chaque pays, la résultante de nombreux facteurs lié aux opportunités et aux potentialités individuelles, à l'environnement économiques, aux interventions de l'Etat et aux aspects culturels de la création d'entreprise (la culture, les valeurs et les institutions de base).

L'opération de création exige la mise en œuvre de processus d'accompagnement fondés sur une relation symbiotique et efficace entre l'accompagnant et l'accompagné. L'accompagnement en Algérie se pose essentiellement sur l'accompagnement procurer par l'état et ses dispositifs ce qui génère un accompagnement pas autant efficace car ses instituts englobe aussi d'autres services que l'accompagnement.

Cet article vise à définir le concept de l'accompagnement et ses différentes structures ; déterminer les différents dispositifs d'accompagnement en Algérie et présenter une analyse de la réalité de l'accompagnement et son apport dans la dynamique entrepreneuriale en Algérie.

### **Mots clés :**

Création d'entreprise, accompagnement, dispositifs d'accompagnement, dynamique entrepreneuriale.

### **Abstract :**

The ability of entrepreneurship is for each country, the result of many factors related to the opportunities and potential individual, environmental economic interventions by the state and cultural aspects of entrepreneurship (culture the values and institutions of base). The creation operation requires the implementation process support based on a symbiotic relationship between the effective and the accompanying accompanied. The accompanying Algeria arises primarily not provide the support the state and its devices that produces accompaniment not as effective as its institutes also includes services other than coaching.

journées d'études portant sur : «les politiques publiques d'appui à la création d'entreprises, quels impacts sur la dynamique entrepreneuriale et la résorption du secteur informel université de Béjaia durant les 29 & 30 Mai 2013

---

This article aims to define the concept of coaching and its various structures, determine various devices support Algeria and present an analysis of the reality of the support and its contribution to the entrepreneurial Algeria.

**Keywords:**

Entrepreneurship, coaching, support devices, accompanying entrepreneurial

**Introduction :**

Au cours des années 80 la création de nouvelles entreprises est apparue comme le principal levier de redressement des économies. La perte d'efficacité relative des politiques nationales et le recours aux initiatives pour lutter contre le chômage ont motivé une attention particulière aux micromarchés du travail et principalement au comportement des PME qui se sont révélées aptes à générer des emplois.

L'accompagnement est considéré comme un sujet primordial pour les gouvernements et les organisations internationaux, car il joue un très grand rôle dans la réduction du taux d'échec de la petite entreprise.

- Le nombre de structures d'accompagnement à la création d'entreprise a augmenté. L'accompagnement favorise la création dans de bonnes conditions de rentabilité et de pérennité.
- D'autre par, certains créateurs ne font pas appel (ou bien ils font peu d'appel) à ces structures et certains refusent complètement leur aide.

## **1. Accompagnement : présentation théorique**

### **1.1.La notion d'accompagnement :**

Accompagner veut dire « aller avec ». Dans le domaine entrepreneurial, accompagner renvoie à l'aide présentée à l'entrepreneur, de le faire sortir de l'angoisse pour le risque qu'il prend.

L'accompagnement vise à rendre le créateur autonome et l'accompagnant ne doit en aucun cas se substituer au créateur, son rôle se limite à accompagner une personne ou une équipe porteuse d'une idée à faire cheminer cette idée pour qu'elle aboutisse à un projet de création réalisé (**Jarniou, 2008**).

Cet accompagnement va donner au créateur une certaine confiance dans ses actions et décisions. Même si l'accompagnement met en relation un accompagnateur et un accompagné, il ne s'agit pas de faire pour l'autre mais de l'amener à faire par lui-même<sup>1</sup>.

### **1.2.Les différentes formes d'accompagnement :**

L'accompagnement n'est pas limité au champ de l'entrepreneuriat, nous pouvons le rencontrer dans plusieurs milieux en éducation, en formation professionnelle, dans le domaine sportif, juridique, social...

journées d'études portant sur : «les politiques publiques d'appui à la création d'entreprises, quels impacts sur la dynamique entrepreneuriale et la résorption du secteur informel université de Béjaïa durant les 29 & 30 Mai 2013

---

L'accompagnement est pratiqué selon des formes différentes. Dans la langue française, on retrouve les mots : aide, conseil, soutien, alors qu'en anglais, on parle de : Counselling, coaching, tutoring, sponsoring ou encore Mentoring<sup>2</sup>.

**Coaching :** il s'agit de l'augmentation des performances individuelles, un accompagnement individuel pour accroître la confiance en soi. Utilisé pour les sportifs, commerciaux et les cadres d'entreprises.

**Tutorat :** c'est l'Acquisition de savoir faire et intégration dans l'entreprise. Il s'agit d'un accompagnement d'un jeune par une personne plus âgée et plus expérimentée issue de l'entreprise ; on trouve cette forme au niveau de l'entreprise en général.

**Compagnonnage :** acquérir des savoir faire anciens, c'est une forme de tutorat mais exercée au sein d'une confrérie et sur des métiers manuels, **exemple :** Métier artisanal

**Parrainage :** S'insérer dans la vie professionnelle en profitant du réseau d'une aide à l'insertion professionnelle par une personne bien insérée dans les réseaux ; dans les organisations en général.

**Mentorat :** Bénéficier de l'expérience d'un sénior pour bien gérer une carrière professionnelle

Aide inter générationnelle entre une personne expérimentée (souvent retirée des affaires) et un individu souhaitant faire carrière. Utilisée dans divers domaines des organisations (direction, reprise d'entreprise...)

**Counselling :** Aider un individu à résoudre des problèmes personnels ou à sortir d'une crise existentielle, **pour** tout individu rencontrant des problèmes personnels

**Conseil et consultance :** c'est d'aider un individu à solutionner un problème spécifique. Appui d'un expert (médecin, avocat, consultant, scientifique...) pour toute situation nécessitant une expertise dans un domaine spécifique.



### **Figure1 : Les formes de l'accompagnement (Paul, 2000, p56)**

Malgré cette variance de formes, elles présentent des caractéristiques communes et reposent sur la même logique.

En entrepreneuriat<sup>3</sup>, le processus d'accompagnement repose sur certains points à savoir : les conseillers doivent être expérimentés et entraînés, et les techniques doivent relever davantage du conseil que de la consultation et l'utilisation des services « Just-in-time »<sup>4</sup>

Il s'agit souvent d'un accompagnement qui permet un apprentissage facilitant les premières fonctions de l'entrepreneur, comme rencontrer les banquiers, compléter les dossiers administratifs, obtenir de l'information juridique ou encore obtenir les premiers contrats.

#### **1.3.Les principes de l'accompagnement :**

D'après Paul (2002), quelque soit sa nature l'accompagnement présente un certain nombre de principes à savoir :

**Principe d'asymétrie :** relation est d'inégale puissance, l'accompagnement réside toujours dans l'aide que peut apporter un individu expérimenté ou expert à un autre qui exprime un besoin.

**Principe de parité :** L'accompagnement n'est pas une relation d'autorité de type direction ou commandement. Il s'agit d'une aide non suivie de sanction.

**Principe de Co-mobilisation :** L'accompagné et l'accompagnant cheminent en commun, dans un mouvement de transformation. D'après le Petit Larousse, « accompagner » signifie « *aller quelque part avec quelqu'un ; conduire, escorter* ».

**Principe de temporalité :** L'accompagnement présente un début et une fin. Il se termine lorsque l'accompagné a (re)trouvé son autonomie.

#### **1.4.La Mesure d'effet d'accompagnement :**

Dans la majorité des cas la mesure d'effet de l'accompagnement à la création de la petite entreprise est très difficile, pour cette raison on doit prendre ce point dans plusieurs optiques pour le mieux clarifié <sup>5</sup>

##### **A- La mesure d'effet d'accompagnement sur le nombre des entreprises créées :**

Il n'existe aucune étude fiable permettant d'affirmer que l'offre d'accueil professionnel accroît le nombre des "porteurs " de projet sur un bassin d'emploi. Les statistiques démontrent que les "envies " de créer relèvent de facteurs culturels, sociologiques, psychologiques profonds.

##### **B- La mesure d'effet d'accompagnement sur le taux d'échec :**

La majorité des personnes interrogées<sup>6</sup> affirme que le fait d''avoir créé, puis renoncé l'entreprise pour cause de difficultés, ont trouvé de l'accompagnement un effet positif pour leur relance. La démarche d'accompagnateur restent bénéfiques et donnent envie de recommencer.

##### **C- La mesure d'effet d'accompagnement sur le taux de succès :**

C'est sans doute le point le plus sensible de processus d'accompagnement. En effet, le bon sens et l'observation de l'exercice du métier par des professionnels montrent que l'accompagnement :

- Est indispensable à la plupart des porteurs de projets,
- Qu'il augmente leurs chances de succès,
- Qu'il évite de nombreuses erreurs aux débutants,
- Qu'il montre ses capacités dans le domaine,
- Il présente un grand avantage concernant les prévisions financières

#### **1.5.Soutien et accompagnement des entrepreneurs :**

Les premières mesures d'aide à la création d'entreprise qui ont vu le jour à la fin des *années 70*, ciblaient le soutien de l'entreprise au moment de sa création, et cet aide était principalement sous forme de prêt octroyé au créateur d'entreprise.

journées d'études portant sur : «les politiques publiques d'appui à la création d'entreprises, quels impacts sur la dynamique entrepreneuriale et la résorption du secteur informel université de Béjaïa durant les 29 & 30 Mai 2013

---

D'autres mesures ont été mis en place pour diminuer le taux d'échec des entreprises, c'était des mécanismes de suivi de l'évolution des projets créés.

Ensuite, c'était l'introduction des mesures mettant l'accent sur la formation des porteurs de projets et sur le renforcement de suivi par la création des pépinières et les centres de facilitation.

La notion de soutien réfère aux programmes d'intervention subventionnée par l'état au niveau national et même local par : la formation, prêt de garantie, financement, conseil, etc.

Les mesures d'aide ou bien de soutien se situe en amont lors de création nouvelle d'une entreprise, ou bien en aval pour la phase d'extension pour les entreprises existantes et qui visent une croissance d'activité.

### **1.6. Les étapes de l'accompagnement :**

Le processus d'accompagnement comporte trois (03) étapes à savoir : l'accueil, l'accompagnement et le suivi (post création).

#### **1. L'accueil :**

Cette première étape est caractérisée par l'information, la sensibilisation et l'orientation des porteurs de projet. La première rencontre avec l'accompagnant consiste à faire passer l'idée de projet de la personne concernée à l'accompagnant, ou ce dernier va présenter des clarifications nécessaires.

Cet échange d'information va permettre à l'accompagnant de réaliser un pré diagnostic.

#### **2. L'accompagnement :**

Cette étape concerne la constitution d'un dossier pour présenter le plan du projet et pour organiser l'accompagnement financier et même de réaliser des formations sur des points bien précis

#### **3. Le suivi (post création) :**

Cette étape comporte toute les formes d'aide au pilotage de la jeune entreprise créée.

Alors l'accompagnement réunit en une durée précise en compte des problèmes qui se posent l'entreprise et l'adaptation à la culture et la personnalité du créateur. (**Jarniou, 2008**)

## **2. LES ORGANISATIONS DE SOUTIEN ET D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ENTREPRISE EN ALGERIE:**

journées d'études portant sur : «les politiques publiques d'appui à la création d'entreprises, quels impacts sur la dynamique entrepreneuriale et la résorption du secteur informel université de Béjaia durant les 29 & 30 Mai 2013

---

Dans le cadre de développement et de promotion de PME plusieurs organisations d'accompagnement ont été créées pour soutenir et aider l'entreprise dans sa création et son développement, tels que : ANDI, ANSEJ, ANGEM, CNAC...etc.). Ces organismes ont la capacité et le savoir faire pour lancer les projets de création d'entreprise.

Toute forme d'accompagnement vise à former la personne à partir de ses besoins professionnels pour le développement de son potentiel et son savoir faire.

### **2.1.Organisation d'accompagnement :**

Toutes les institutions ayant une fonction de soutien technique et financier de formation professionnelles liées à la modernisation de l'entreprise.

#### **2.1.1. L'agence de promotion et de soutien de l'investissement (APSI) :**

L'agence de promotion et de soutien de l'investissement, créée dans le cadre des réformes de 1ère génération engagées en Algérie durant les années 1990, l'Agence en charge de l'investissement a connu des évolutions visant des adaptations aux mutations de la situation économique et sociale du pays. Initialement APSI, Agence de Promotion, de Soutien et de Suivi de l'Investissement de 1993 à 2001, pour devenir après ANDI, Agence Nationale de Développement de l'Investissement, cette institution gouvernementale s'est vue confier la mission de facilitation, de promotion et d'accompagnement de l'investissement.

#### **2.1.2. L'agence nationale de développement de l'investissement (ANDI) :**

L'ANDI est l'agence nationale de développement de l'investissement créée par le décret n°01-03 en Août 2001, c'est un établissement public à caractère administratif (EPA), doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elle est placée sous tutelle du ministère chargé de la promotion de l'investissement, une mission d'assistance, une participation à la gestion foncière économique, la gestion des avantages et une mission générale de suivi<sup>7</sup>.

L'ANDI a pour missions :

- ❖ Accueil, conseil et accompagnement des investisseurs au niveau de ses structures centrales et régionales;

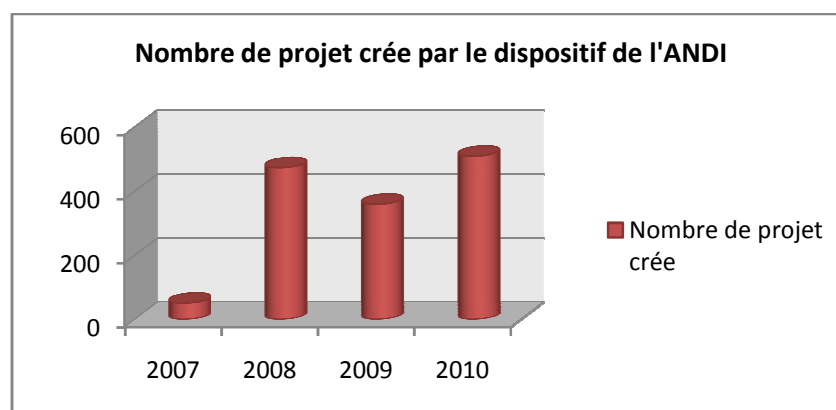
journées d'études portant sur : «les politiques publiques d'appui à la création d'entreprises, quels impacts sur la dynamique entrepreneuriale et la résorption du secteur informel université de Béjaia durant les 29 & 30 Mai 2013

- ❖ Informe les investisseurs à travers notamment son site web, ses supports de promotion et ses divers points d'information à l'occasion d'événements économiques organisés en Algérie et à l'étranger;
- ❖ Formalise sur une base d'équité et dans des délais courts les avantages prévus par le dispositif d'encouragement;
- ❖ Veille à l'exécution concertée avec les différentes institutions concernées (Douanes, impôts etc.), des décisions d'encouragement à l'investissement;
- ❖ Contribue à la mise en œuvre des politiques et stratégies de développement, en synergie avec les secteurs économiques concernés.

**Tableau n°1 : Le nombre de projets crée dans le cadre de dispositif de l'Andi de la wilaya d'Oran :**

Année	2007	2008	2009	2010
Nombre de projets	51	474	360	510

Source : tableau élaboré par nos soins (la direction de PME d'Oran)



### 2.1.3. Agence Nationale de Développement des PME (ANDPME) <sup>8</sup>

ANDPME est un organisme crée par décret exécutif n°05-165 du 3 mai 2005.

L'ANDPME est l'instrument de l'état en matière de mise en œuvre de la politique nationale de développement de la petite et moyenne entreprise.

A ce titre l'agence a notamment pour missions :

- ✓ De mettre en œuvre la stratégie sectorielle en matière de promotion et de développement de la PME
- ✓ De mettre en œuvre le programme national de mise à niveau des PME et d'en assurer le suivi

journées d'études portant sur : «les politiques publiques d'appui à la création d'entreprises, quels impacts sur la dynamique entrepreneuriale et la résorption du secteur informel université de Béjaia durant les 29 & 30 Mai 2013

- ✓ De promouvoir l'expertise et le conseil en direction des PME
- ✓ De suivre la démographie des PME en termes de création de cessation et de changement d'activités
- ✓ De réaliser des études de filières et notes de conjoncture périodiques
- ✓ De collecter, d'exploiter et de diffuser l'information spécifique au domaine d'activité des PME.

#### 2.1.4. La caisse nationale d'assurance chômage (CNAC) :

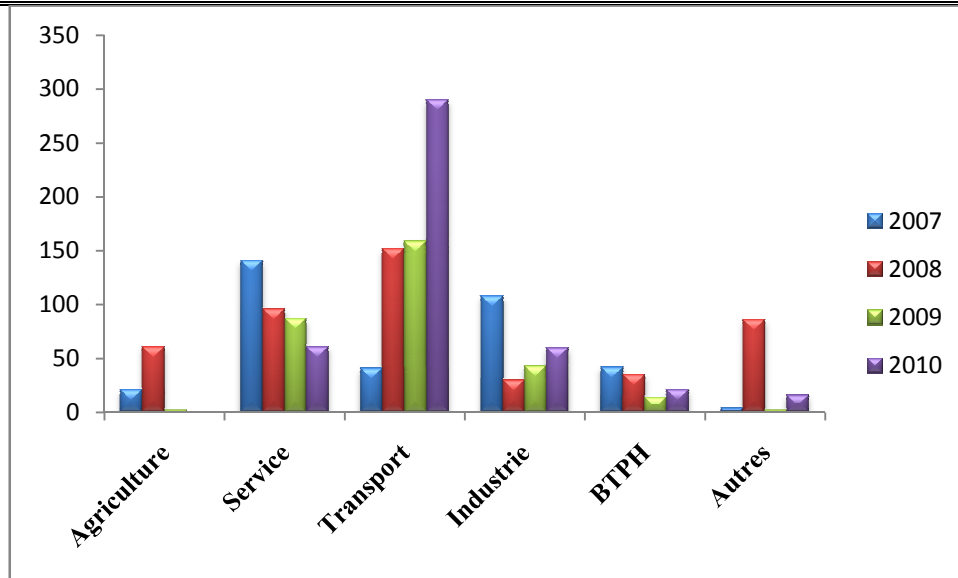
Créée par le décret exécutif 94-188 institue l'assurance chômage en faveur des salariés susceptibles de perdre leur emploi de façon involontaire et pour raison économique<sup>9</sup>. A pour mission essentielle d'assurer l'employé et l'employeur contre un risque économique aux incidences sociales. Pour ce faire, elle est chargée de tenir à jour le fichier des affiliés et d'assurer le recouvrement, le contrat et le contentieux du recouvrement des cotisations destinées au financement des prestations de l'assurance chômage. La fonction centrale d'assurance de la CNAC est étendue à une participation au développement de la création d'activités au profit des chômeurs dont elle a la charge.

**Tableau n°2 : Le nombre de projet financé par la CNAC de la wilaya d'Oran<sup>10</sup>:**

SECTEUR D'ACTIVITE	2007	2008	2009	2010	TOTAL
Agriculture	21	61	2	0	84
Service	141	96	87	61	385
Transport	41	152	159	290	642
Industrie	108	30	43	60	241
BTPH	42	35	14	21	112
Autres	4	86	2	16	108
<b>TOTAL</b>	<b>357</b>	<b>460</b>	<b>307</b>	<b>448</b>	<b>1572</b>

Source : la direction de PME (bulletin d'information n°2, n°4, n°6, n°8)

**Graphique n°2 : le nombre de projet financé par secteur d'activité et par année 2007-2010**



#### 2.1.5. Conseil National Consultatif (CNC) :

Créée en 2003, ce Conseil se trace comme mission essentielle l'instauration et la pérennisation du dialogue et de la concertation avec les pouvoirs publics et les partenaires socio-économiques sur les questions d'intérêt national, de développement économique et particulièrement le développement du secteur de la PME.

#### 2.1.6. La pépinière de l'entreprise :

La pépinière est une structure d'accompagnement des nouvelles entreprises dans leurs premières années d'existence. elle a pour objectif la sensibilisation des futurs porteurs d'idées sur le rôle et l'intérêt des pépinières par tout support de communication (séminaire, prospectus, journaux) dans une première étape, dans une deuxième étape Formation des porteurs d'idées sélectionnés au management d'entreprises suivant les cycles ci-dessous :

- Formation inhérente à la phase de maturation.
- Formation inhérente à la phase de création de l'entreprise.
- Formation liée à l'accompagnement durant les premières phases d'exploitation.
- Formation sur le monde des affaires et les différents partenariats.
- Formation aux nouvelles techniques de commerce (e-commerce).
- Formation à l'accès aux réseaux des pépinières (opération de réseautage).

Au niveau national, il existe quatre (04) pépinières d'entreprises au niveau de : Annaba, Oran, Ghardaïa et Bordj Bou Arreridj. Le nombre de projet hébergés au niveau de la

journées d'études portant sur : «les politiques publiques d'appui à la création d'entreprises, quels impacts sur la dynamique entrepreneuriale et la résorption du secteur informel université de Béjaia durant les 29 & 30 Mai 2013

---

wilaya d'Oran est de 13 projets dont les entreprises créées sont de nombre de quatre (04), ces dernières créent 28 postes de travail.

Les activités des projets hébergés au niveau de la pépinière sont différentes : secteur des TIC, Service, Agro alimentaire, Fibres optiques et GPS, production de la signalétique, énergie et application solaire.

#### **2.1.7. Les centres de facilitations :**

C'est des structures d'accompagnement, d'encadrement et d'appui et d'orientation des investisseurs porteurs de projets.

Il existe 10 centres de facilitation opérationnels en Algérie au niveau des wilayas suivantes : Tipaza, Oran, Adrar, Bordj Bou Arreridj, Illizi, Tamanrasset, Naama, Tindouf, Djelfa. Le nombre total des porteurs de projet ayant visités les centres s'élève à 2721, dont le centre de facilitation d'Oran a plus de visiteurs 1150 visiteurs, soit 42% du total.

Le nombre total des projets accompagnés est de 742, dont le centre de facilitation d'Oran a réalisé le nombre le plus élevé avec 300, soit 40% du total. Le nombre d'entreprises créées s'élève à 109 entreprises (40 entreprises au niveau d'Oran), soit 15% des projets accompagnés.

Il est à noter que les projets accompagnés par les centres de facilitation relèvent de plusieurs secteurs tels que : les services, Bâtiment et Travaux Publics, Agriculture, Pêche, industrie textile, artisanat et métiers, bois....etc.

#### **2.1.8. Agence Nationale de Soutien à l'emploi des Jeunes (ANSEJ)<sup>11</sup> :**

Créée en 1996, chargée de mettre en œuvre des solutions pratiques pour lutter contre le chômage et de favoriser l'insertion économique dans le cadre de la dynamisation du secteur privé, l'ANSEJ est une agence gouvernementale d'aide à la création d'entreprises présente sur l'ensemble du territoire algérien. Les actions de l'Agence s'articulent autour des objectifs suivants :

- Favoriser la création d'activités de biens et services par de jeunes promoteurs.
- Encourager toutes formes d'actions et de mesures tendant à promouvoir l'emploi des jeunes.

Elle est chargée de l'information, sensibilisation et accompagnement, création d'emplois.

journées d'études portant sur : «les politiques publiques d'appui à la création d'entreprises, quels impacts sur la dynamique entrepreneuriale et la résorption du secteur informel université de Béjaia durant les 29 & 30 Mai 2013

Le tableau suivant présente le nombre de projet financé par l'ANSEJ durant la période 2007-2011 par secteur d'activité :

**Tableau n° 3: Le nombre de projet financé par l'ANSEJ par année (2007-2011)**

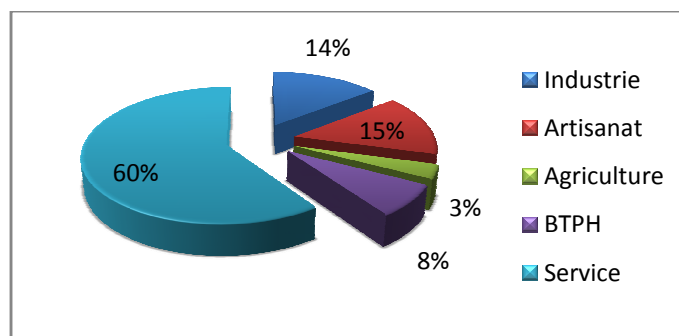
Secteur d'activité	2007	2008	2009	2010	2011	TOTAL	%
Industrie	17	50	126	79	122	394	14,4%
Artisanat	6	51	102	115	133	407	14,9%
Agriculture	14	14	30	12	23	93	3,4%
BTPH	7	33	70	50	46	206	7,52%
Service	55	190	413	334	646	1638	59,8%
<b>TOTAL</b>	<b>99</b>	<b>338</b>	<b>741</b>	<b>590</b>	<b>970</b>	<b>2738</b>	<b>100%</b>

Source : la direction de PME (bulletin d'information n°2, n°4, n°6, n°8)

D'après le tableau, le nombre total est de 2 738 projets financés par les promoteurs ANSEJ de la wilaya d'Oran. On constate que les projets sont issus des secteurs d'activité suivants :

- ✓ Le secteur des services avec un taux de 59,8%
- ✓ Les secteurs de l'artisanat et de l'industrie avec un taux estimé à 14,9% et 14,4% respectivement.

**Graphique n°3 : les projets financés par secteur d'activité (2007-2011)**



## 2.2.L'ETUDE DU DISPOSITIF « ANGEM » :

Parmi les différents organismes d'accompagnement et de soutien en Algérie, nous avons choisis d'étudier le dispositif de micro crédit géré par l'Agence Nationale de Gestion des Micros Crédits « ANGEM ».

### **2.2.1. Notion de base : le micro crédit :**

Le micro crédit est un prêt de faible montant garanti par une relation de soutien, et dont l'objet est de permettre à une ou des personnes économiquement faible (sans revenu, revenu insuffisant, inactives...) de créer et de développer sa propre activité économique et de réaliser un projet personnel.

### **2.2.2. L'histoire de micro crédit :**

Etant exercé que depuis peu plus de vingt année, son histoire remonte aux années 1840 lorsque fut créée la première coopérative d'épargne crédit initié par Raiffeisen.

Elle est redécouverte dans les années 1970 par le prix Nobel Mohammad YUNUS<sup>12</sup>, un économiste, entrepreneur originaire de Bengladesh qui a fondé la première institution de micro crédit nommée « Grameen Bank ».

Principalement un enseignant qui s'est reconvertit en banquier pour donner de l'aide aux citoyens de son village caractérisé par la famine. En essayant de convaincre les banques locales d'appliquer son idée la méthode de micro crédits, mais il n'a reçu aucun espoir de leur part.

Alors il a décidé de créer se propre banque en 1983, c'est ainsi qu'il a donné des micros crédits pour une période d'une année avec un taux d'intérêt de 20% à des groupes de cinq (05) femmes pauvres afin de leur permettre de créer une activité qui leur assure un revenu.

### **2.3.L'Agence Nationale de Gestion des Micro Crédits (ANGEM) :**

L'Agence Nationale de Gestion des Microcrédits (ANGEM<sup>13</sup>) créée par le décret exécutif n°:04-14 du 22/01/2004, représente un outil de lutte contre le chômage, vise à favoriser l'auto emploi, le travail à domicile et les activités artisanales dans les zones urbaines et rurales, encourager l'émergence d'activités économiques et culturelles de production de biens et services génératrice de revenus dans les zones rurales, et développer l'esprit d'entreprenariat dans un souci d'intégration économique et sociale.

La création en 2004 de l'ANGEM, en tant qu'institution chargée de dispositif du micro crédit<sup>14</sup> est venue appuyer le développement économique grâce à l'aide de l'accompagnement qui s'appuie sur le « compte sur soi », l'esprit d'entrepreneuriat et l'initiative individuelle

Les objectifs de l'accompagnement sont :

- ❖ D'amener le promoteur à mesurer les conditions commerciales, techniques et financières de son projet ;
- ❖ Soutenir le promoteur dans ses démarches ;
- ❖ Etudier la fiabilité de son projet ;
- ❖ Réaliser un dossier complet de création (étude technico économique).

➤ **Conditions d'éligibilité :**

- Etre âgé de 18 ans et plus
- Sans revenus ou disposant de petits revenus instables et irréguliers
- Avoir une résidence fixe
- Posséder un savoir-faire ou une qualification avérée en relation avec l'activité projetée
- Ne pas avoir bénéficié d'une autre aide à la création d'activités
- Mobiliser un apport personnel de 3 à 5% du coût global de l'activité, selon les cas
- Au titre de l'achat de matières premières, mobiliser un apport de 10% du coût global, qui ne saurait dépasser les 30.000<sup>15</sup> DA
- Verser des cotisations au FGMMC pour les crédits bancaires
- S'engager à rembourser le montant du prêt et des intérêts à la banque et le prêt non rémunéré à l'ANGEM en fonction des échéanciers arrêtés.

**2.3.1. Possibilité de création d'activités à domicile :**

L'un des objectifs visé par le dispositif géré par l'ANGEM est l'intégration de la femme dans le développement socio économique du pays, à travers l'octroi de crédits pour la création d'activités.

Le micro crédit a été conçu pour favoriser l'émergence de l'auto emploi et du travail à domicile, telles que les activités artisanales et de métiers, en particulier chez les femmes<sup>16</sup>.

**2.3.2. L'accompagnement ANGEM :**

jours d'études portant sur : «les politiques publiques d'appui à la création d'entreprises, quels impacts sur la dynamique entrepreneuriale et la résorption du secteur informel université de Béjaia durant les 29 & 30 Mai 2013

### 2.3.2.1. Dépôts des dossiers :

La phase de dépôt constitue le premier pas de rencontre entre le porteur de projet et l'Agence Nationale de Gestion des Micros Crédits (ANGEM).

Le nombre de participation a atteint 7839 durant la période 2005-2011. on remarque que pendant l'année qui suit la mise en place de dispositif ANGEM, la participation était à un taux estimé à 3%.

On note que pour cette période la décision d'octroi du Prêt Non Rémunéré (PNR) ANGEM était centralisé, il fallait que les porteurs de projet à ce que la décision soit délivrée de la direction régionale de l'ANGEM située au niveau de la wilaya d'Alger.

C'est à partir de l'année 2007 que les promoteurs ANGEM pouvaient déposer leurs dossiers afin de recevoir la décision d'octroi du PNR de la part de l'antenne de la wilaya d'Oran.

**Tableau n°4 : nombre de porteurs de projet pendant la période 2005-2011**

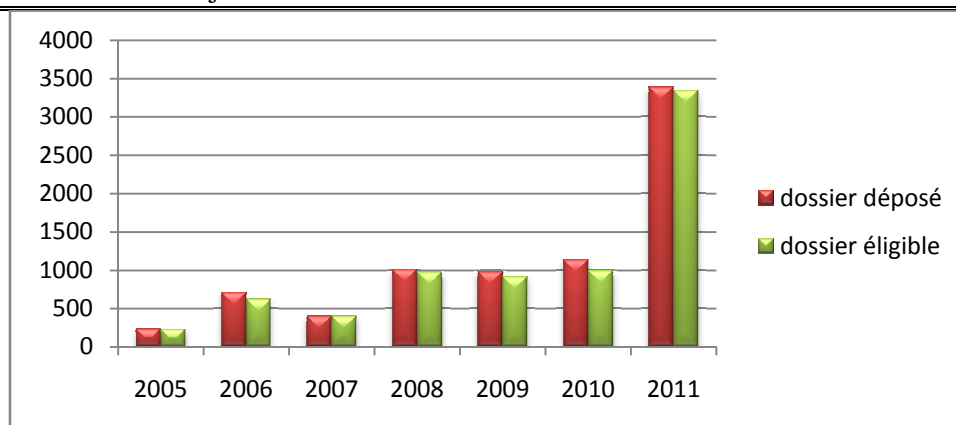
Année de dépôts	Nombre de porteur de projet	%	Nombre de dossiers attestés	%
2005	230	2,90%	229	3,07
2006	708	9%	618	8,28
2007	397	5,10%	397	5,32
2008	1006	12,80%	974	13
2009	977	12,50%	912	12,2
2010	1135	14,50%	991	13,3
2011	3386	43,20%	3343	44,8
<b>TOTAL</b>	<b>7839</b>	<b>100%</b>	<b>7464</b>	100

Source : tableau élaboré par nos soins (base de données ANGEM)<sup>17</sup>

Le prêt sera versé pour ceux qui ont un projet attesté éligible par l'ANGEM. C'est clair d'après les chiffres présentés que la différence entre le nombre de dossiers déposés et ceux attestés éligibles n'est pas grande.

Le nombre des dossiers refusés dans cette première phase, d'après le directeur de l'ANGEM, à cause du dossier soit il est incomplet soit l'activité voulue est non conforme<sup>18</sup>.

**Graphique n°4 : Nombre de dossiers déposés et attestés durant la période 2005-2011**



On constate que le nombre de porteurs de projets a considérablement augmenté à partir de l'année 2010, on contribue cette augmentation à la circulation de l'information et la connaissance accrue des porteurs de projet par le dispositif ANGEM

#### 2.3.2.1.1. Le dépôt selon le type de financement :

Le niveau de financement constitue un élément d'analyse, il permet de décrire la capacité financière des porteurs de projet pour la création d'entreprise, ainsi que le montant global du projet.

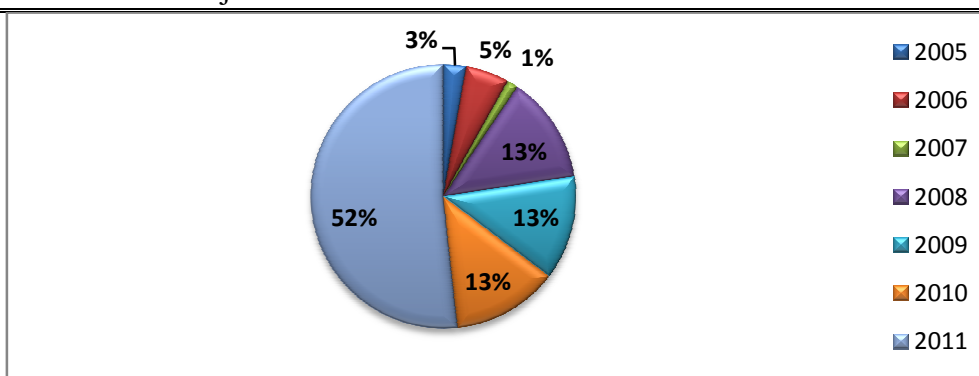
Le promoteur ANGEM est devant deux types de financement à savoir :

##### 1) Financement mixte :

Pour ce type de financement, les promoteurs ANGEM financent la création de leur entreprise par l'apport personnel qui s'élève à 0%, c'est-à-dire que 100% du coût global, au titre de l'achat de matières premières, qui ne saurait dépasser cent mille (100.000) sera versé par l'ANGEM au profit du promoteur.

Pour ce type de financement, le nombre de porteur de projet durant la période 2005-2011 et de 5439 projets, d'où le taux le plus élevé est celui de l'année 2011 (51,7%).

**Graphique n°5 : Nombre de dossiers déposés pour le financement mixte durant la période 2005-2011**



Source : réalisé par nos soins grâce aux données de l'ANGEM Oran

## 2) Le financement triangulaire :

Pour ce type de financement, les promoteurs ANGEM vont bénéficier de l'octroi du prêt bancaire. La banque est considérée comme la troisième partie qui participe au financement du projet à créer par le promoteur ANGEM, d'où le montant global du projet ne saurait dépasser un (01) million de dinars.

Le montant de l'apport personnel est fixé à 1%, le montant du prêt non rémunéré est fixé à 29% et le montant du crédit bancaire accordé est de 70%, du montant global du projet d'investissement.

Pour le financement triangulaire, le taux le plus élevé des dossiers déposés est celui de 2011 avec un taux de (24%).

**Tableau n°5 : nombre de dossiers déposés pour financement triangulaire durant la période 2005-2011**

Année	dossiers déposés	%
2005	80	3,33%
2006	419	17,5%
2007	324	13,5%
2008	291	12,1%
2009	283	11,8%
2010	430	17,9%
2011	573	23,9%
<b>TOTAL</b>	<b>2400</b>	<b>100%</b>

Source : tableau élaboré par nos soins (base de données ANGEM)

### 2.3.2.1.2. Le dépôt selon le secteur d'activité :

journées d'études portant sur : «les politiques publiques d'appui à la création d'entreprises, quels impacts sur la dynamique entrepreneuriale et la résorption du secteur informel université de Béjaia durant les 29 & 30 Mai 2013

Selon l'ancien dispositif de l'ANGEM qui date de 2005 à Avril 2011, contenait un PNR qui s'élève à 30 000 DA et 400 000DA pour les projets (financement triangulaire). Ce dispositif ne contenait que les n secteurs d'activité suivants : agriculture, industrie, BTPH, service et l'artisanat.

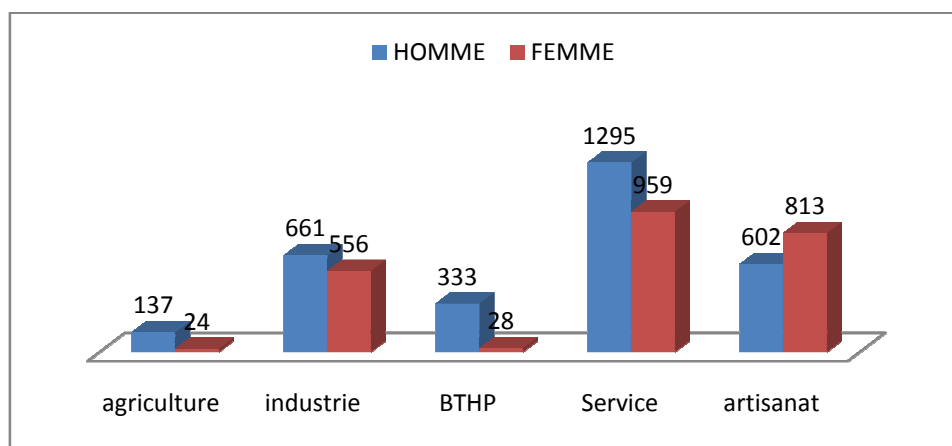
Le nombre de dossiers attestés éligible est de 5 408 dossiers au total, entre 2 380 pour femmes et 3 028 pour les hommes.

Le tableau suivant présente la répartition par secteur et par genre durant cette période (2005-2011) :

secteur d'activité	homme	%	femme	%	TOTAL	%
agriculture	137	4,52	24	1,01	161	2,98
industrie	661	21,8	556	23,4	1217	22,5
BTHP	333	11	28	1,18	361	6,68
Service	1295	42,8	959	40,3	2254	41,7
artisanat	602	19,9	813	34,2	1415	26,2
<b>TOTAL</b>	<b>3028</b>	<b>100</b>	<b>2380</b>	<b>100</b>	<b>5408</b>	<b>100</b>

Source : tableau élaboré par nos soins (données ANGEM)

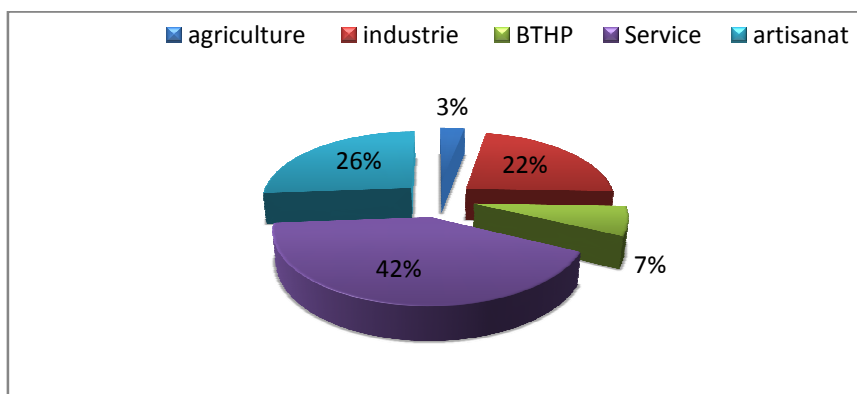
**Figure n°6 : nombre de dossiers éligible par secteur et par genre selon l'ancien dispositif (2005-2011)**



Source : tableau élaboré par nos soins (données ANGEM)

D'après le tableau, on constate que le nombre masculin est plus important que celui des femmes. Malgré cette différence, mais l'apport féminin est aussi important et non négligeable.

**Figure n° 7: le nombre de dossiers éligible par secteur d'activité (2005-2011)**



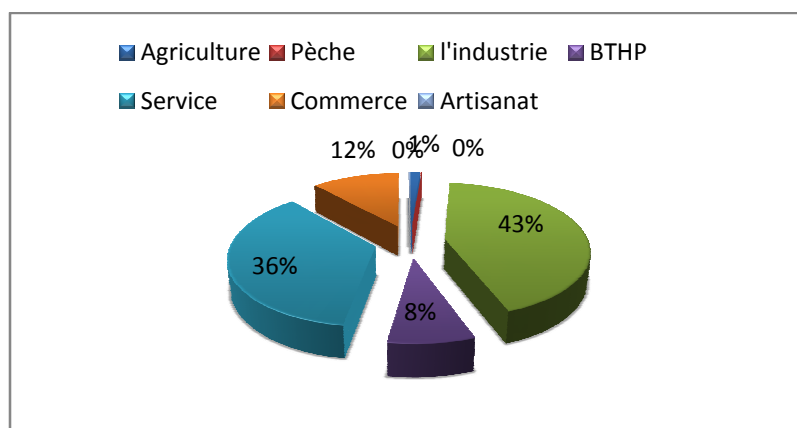
Source : élaboré par nos soins (à partir des données ANGEM)

Parmi les secteurs attractifs par les promoteurs, c'est celui des services avec 2 254 dossiers, suivi par le secteur artisanal avec 1 415 dossiers, d'où la part féminine est plus élevée. Cette différence est due à cause que l'ANGEM donne une possibilité d'intégration de la femme en ayant un travail à domicile, principalement caractérisé par l'activité artisanal. En troisième position, nous trouvons le secteur industriel avec 1 217 soit 22,5%.

Pour le nouveau dispositif qui date d'Avril 2011 à nos jours, apporte des nouveaux secteurs d'activité en plus de ce qui était avant, tels que la pêche et le commerce. Concernant le montant du prêt le PNR est 40 000 DA à 100 000 DA, pour le projet le montant est de 1 000 000 DA.

Le nombre de dossiers éligibles durant cette période Avril 2011 à mai 2012 s'élève à 5 000 dossiers.

**Figure n°8 : nombre de dossiers éligible durant (2011-2012) par secteur**



Durant cette période, on constate toujours la dominance des secteurs des services et industriel. En ajoutant l'apport significatif du nouveau secteur intégré par le dispositif 2011 est celui du secteur du commerce avec un taux de 12%.

#### **2.3.2.2.Le prêt bancaire :**

A l'effet de financer les projets de création d'activités nécessitant l'achat d'un petit équipement, l'Agence a signé des conventions respectivement avec :

- La Banque Nationale d'Algérie (BNA)
- La Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR)
- La Banque de Développement Local (BDL),
- La Banque Extérieure d'Algérie (BEA)
- Le Crédit Populaire d'Algérie (CPA).

#### **2.3.2.3.Etude d'éligibilité:**

Pour étudier l'éligibilité, une commission s'est créée sur proposition de la direction générale de l'ANGEM par arrêté du Wali. Cette commission est chargée d'étudier les dossiers des micros crédits introduits par les promoteurs et préparés par les structures de l'ANGEM.

Elle est constituée du coordinateur de la wilaya ayant la qualité du président, des représentants des cinq banques à savoir : la BNA, BEA, BDL, BADR, et le CPA, du représentant du FGMMC et des accompagnateurs de daïras. Elle se réunit ordinairement une à deux fois par mois <sup>19</sup>sur convocation de son président.

Cette commission permet aux représentants des banques d'obtenir des renseignements sur le promoteur et son projet, auprès des accompagnateurs présents. Ces derniers ont pour rôle de défendre les dossiers des promoteurs rattachés à leurs cellules d'accompagnement.

#### **2.3.2.4.La garantie des crédits octroyés par les banques :**

Le Fond de Garantie Mutuelle des Micro Crédits « FGMMC » domicilié au près de l'Agence Nationale de Gestion des Micro Crédits a pour objet de garantir les micro crédits accordés par les banques et établissements financier, aux bénéficiaires ayant obtenu la notification des aides de l'ANGEM.

En cas d'impossibilité de remboursement pour le créancier, le FGMMC les couvre auprès des banques et les établissements financiers concernés, les créances restant dues ainsi que les intérêts.

### **Conclusion :**

La dynamique entrepreneuriale au niveau de la wilaya d'Oran est influencée en grande partie ces dernières années par les différents dispositifs d'appui et d'aides à la création tels que : (ANSEJ, ANGEM, ANDI, pépinières, ...etc.), mise en place par l'état algérienne dont le but est d'encourager et faciliter l'entrée des jeunes au domaine entrepreneurial pour lutter contre le chômage par la création d'emplois pour les jeunes diplômés et aussi pour enrichir le tissu économique par la création des PME privées.

Mais malgré les avantages présentés par ces organismes, certains créateurs d'entreprises ne font pas appel pour des raisons différentes. Les résultats d'une enquête<sup>20</sup> réalisée auprès d'un échantillon de 115 créateurs d'entreprises, 95 entrepreneurs parmi eux n'ont pas fait appel à ces structures d'accompagnement

Leurs motifs de réponse étaient comme suit :

En prenant le cas des entreprises créées avant les années 90, la justification était : «...Il n'y avait pas des organismes de soutien à cette époque » ;

Pour les entreprises créées à partir de la période des années 90, les entrepreneurs rencontrés avaient une mauvaise connaissance ou méconnaissance des structures d'accompagnement ;

Autres, ils avaient besoin d'indépendance, l'autonomie et de la liberté. Certains refusent d'avoir le crédit bancaire à cause des intérêts.

Un autre motif déclaré est celui du manque de reconnaissance des compétences de ces structures, à cause de la lenteur et la lourdeur administrative et réglementaires.

## Références

- <sup>1</sup> Comme le rappelle Roberge (2002), le défi consiste à mettre au service de l'autre ses savoirs, son expertise et son unicité, en s'assurant toute fois de ne jamais se substituer l'autre.
- <sup>2</sup> **Paul. M (2002)**, « L'accompagnement est une nébuleuse », Education permanente, n°153, p 43-56
- <sup>3</sup> L'entrepreneuriat est l'acte de création d'entreprise
- <sup>4</sup> L'Aide présentée au moment où le besoin se présente.
- <sup>5</sup> OCDE, IREDNORD, « Crédit et nouveau entrepreneur », Sous la direction de Udo Reifner et Jean Evers, édition et diffusion EFCEA, 1999, P : 40
- <sup>6</sup> Ibid
- <sup>7</sup> <http://www.andi.dz/fr/>
- <sup>8</sup> [http://www.andpme.org.dz/index.php?option=com\\_content&view=article&id=76&Itemid=386&lang=fr](http://www.andpme.org.dz/index.php?option=com_content&view=article&id=76&Itemid=386&lang=fr)
- <sup>9</sup> <http://www.entreprendre-mediterranee.com/pays/cnac.htm>
- <sup>10</sup> BERBER Nawel, « L'entrepreneuriat en Algérie », Mémoire de magister en management, Université d'Oran, 2013.
- <sup>11</sup> BERBER Nawel, « L'entrepreneuriat en Algérie », Mémoire de magister en management, Université d'Oran, 2013.
- <sup>12</sup> Il a eu le prix Nobel en 2006, et surnommé « le **banquier des pauvres** »
- <sup>13</sup> L'ANGEM est sous la tutelle du ministère de la solidarité nationale et de la famille
- <sup>14</sup> Le Micro Crédit est un prêt remboursable dans un délai de 12 à 60 mois (1 à 5 ans), permettant l'achat d'un petit équipement et matières premières de démarrage pour exercer une activité ou un métier.
- <sup>15</sup> Pour l'ancien dispositif.
- <sup>16</sup> Un grand nombre de femmes ont créé des activités exercées à domicile : poterie, la tapisserie, l'aviculture, la pâtisserie, la couture, la fabrication d'objets de décoration.
- <sup>17</sup> BERBER Nawel, « L'entrepreneuriat en Algérie », Mémoire de magister en management, Université d'Oran, 2013.
- <sup>18</sup> La non-conformité de l'activité dépend du montant du projet, si ce dernier dépasse le montant autorisé par l'ANGEM, par un dinar il sera refusé.
- <sup>19</sup> Comme elle se réunir autant de fois que cela est nécessaire à la demande du président.
- <sup>20</sup> BERBER Nawel, « L'entrepreneuriat en Algérie », Mémoire de magister en management, Université d'Oran, 2013.